



---

# communiqué

---

Date **Le 22 octobre 1993**  
Pour publication

N° 208

## **VENTES DE BLÉ AMÉRICAIN AU MEXIQUE :** **LE CANADA DEMANDE LA CONSTITUTION** **D'UN GROUPE SPÉCIAL EN VERTU DE L'ALE**

L'honorable Tom Hockin, ministre du Commerce extérieur, et l'honorable Charles Mayer, ministre de l'Agriculture, ont annoncé aujourd'hui que le Canada avait demandé la constitution d'un groupe spécial binational de règlement des différends dans le dossier des ventes de blé au Mexique subventionnées par le gouvernement américain sous le régime du programme d'encouragement des exportations (EEP).

Le Canada a tenu des consultations officielles avec les États-Unis, conformément au chapitre 18 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE), le 15 juillet dernier, puis à l'occasion d'une réunion de la Commission mixte du commerce canado-américain, le 17 septembre. Ces consultations n'ont pas permis de résoudre le différend.

«Les États-Unis visent délibérément les ventes de la Commission canadienne du blé au Mexique, a dit M. Hockin. Le recours à l'EEP au Mexique contrevient de façon flagrante à l'ALE, qui oblige les États-Unis à tenir compte des intérêts canadiens.»

«Le Mexique est un marché important, et un marché en croissance, pour le blé canadien. Nous ne renoncerons pas à ce marché à cause des subventions américaines», a dit pour sa part M. Mayer.

L'EEP est un régime de subventions qui permet aux exportateurs américains de vendre leur grain à bas prix à l'étranger, face à la concurrence des exportations subventionnées de la Communauté européenne; or, la CE exporte très peu de blé vers le Mexique.

Le 24 juin 1993, l'administration américaine a annoncé ses projets concernant l'EEP pour 1993-1994 : elle compte subventionner l'exportation de 32 millions de tonnes de blé vers